

### Les objectifs

Parce que certains métiers d'art ne disposent plus de filière de formation, mais aussi pour la conservation des spécialités de certains professionnels ou encore du patrimoine culturel des entreprises transmises de génération en génération, la Fédération des métiers d'art d'Alsace a mis en place un « Dispositif de transmission de savoir-faire rares et d'excellence ».

Les objectifs principaux du dispositif sont :

- Sauvegarder et **transmettre des savoir-faire rares ou d'excellence**
- Permettre aux ateliers de **former une main d'œuvre qualifiée**, qui soit adaptée à l'esprit de leur production et de s'engager dans une dynamique de création / innovation.
- Contribuer au **développement des métiers d'art** et en particulier à la création d'emploi dans ce secteur.

### Public visé

Le dispositif s'adresse en priorité aux personnes qui **souhaitent se perfectionner** dans un domaine rare pour **créer leur entreprise** ou **intégrer un atelier**. La formation s'adresse exclusivement à des **demandeurs d'emploi**.

Les ateliers d'art qui entrent dans le dispositif œuvrent dans le domaine de la tradition, de la restauration ou de la création et répondent à des critères de rareté, de qualité, de potentialité en termes de débouchés.

**Les candidatures, établies sous forme de binômes artisans-stagiaires, sont sélectionnées par un comité de pilotage composé de la frémaa et des partenaires de l'action.**

### Le fonctionnement

Le projet s'appuie sur la transmission des savoir-faire par un **enseignement direct**, délivré à **temps plein sur une année** par un artisan d'art reconnu par la FREMAA, **au sein de son propre atelier**. La formation débute en septembre et peut dans certains cas particuliers faire l'objet d'un renouvellement. En complément, en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, les stagiaires suivent un **programme pédagogique en regroupement** dans les domaines de l'histoire de l'art, la création artistique, la communication, la gestion et la création d'entreprise, la comptabilité, etc. (150 heures, à raison d'une semaine par mois au courant du second semestre de la formation).

Les ateliers d'accueil bénéficient d'une bourse annuelle d'un montant de **7 600 euros** correspondant à une prise en charge partielle du travail de formation réalisé, et du matériel fourni. Les personnes formées bénéficient de la reconnaissance du statut de stagiaire de la formation professionnelle et des dispositifs légaux de rémunération liés à ce statut.

### Partenaires

Cette action est mise en place avec :

- Le soutien financier **Conseil Régional Grand Est** et l'engagement des professionnels sur la transmission des savoirs.
- Le soutien technique de la **Chambre de Métiers d'Alsace** et de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace** et de **Pôle emploi**.



### Contact

Séverine Manouvrier, chargée de projets  
**Fédération des métiers d'art d'Alsace**  
124, rue de Logelbach - 68000 COLMAR  
06 47 19 26 14